

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2012

L'an deux mille douze, le vingt cinq octobre, à dix huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Madame Colette SUZANNE, Présidente.

Présents : Daniel DOTTO, Michel TOURON, Denis BOYER, Bruno ELIE en remplacement d'Henri POUJOL, Jean-Claude ROUANE, Robert DELMAS, Paul BENAZET, Colette SUZANNE, Stéphane CORATO en remplacement de Franck ZADRO, Philippe LACAZE en remplacement de Jean Louis GAY, Amédée LABORDE, Roger BUFFA en remplacement de Bernard CAMPMAS, Valérie HUART, Jean-Claude COURNEIL, Alain DEDIEU, Paul FRANQUINE, Francis BOY,

Excusés : Bernard BERAIL, Henri POUJOL, René DELPECH, Gérard BOY, Vincent LOPEZ, Franck ZADRO, Jean Louis GAY, Maurice GALY, Didier YZARD, René MASSAT, Bernard CAMPMAS, Yvon LASSALLE, Gilbert RIVES, Pierre MARTY, Benoit FRANQUINE, Chantal MAURETTE RIVES, François MOREAU, Sébastien SOUBIES.

Absents : Norbert DEJEAN, Patrick CAUHAPE, Philippe SECCO, Olivier RUMEAU, Jean Louis CAUHAPE.

Monsieur Paul FRANQUINE informe le comité syndical qu'une plainte a été déposée par les communes de Saint Ybars et Lézat auprès de la gendarmerie pour des dépôts de déchets sauvages en bord de Lèze en août 2012. La Communauté de communes s'est portée partie civile. Cette plainte a été reçue par le Procureur et le contrevenant sera prochainement convoqué.

Le SMIVAL rappelle que les deux dépôts de déchets ont nécessité une intervention des agents du SMIVAL pour remonter les ordures tombées dans la rivière et le long de la berge afin de faciliter leur enlèvement par les agents de la Communauté de communes de la Lèze. Certains déchets représentaient un risque de pollution important pour le milieu : essence, huiles minérales, batterie de voiture...

Madame la Présidente constate que le quorum n'est pas atteint pour cette séance.

Elle ajourne la réunion et propose de la reporter au jeudi 8 novembre 2012 à 20h30. Une nouvelle convocation sera adressée à l'ensemble des délégués.

La Présidente